

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du vendredi 26 novembre 2021

Quinze membres du conseil de l'Institut étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance. Cinq procurations ont été enregistrées. Une procuration n'a pas pu être attribuée.

Membres désignés par la Rectrice de l'académie de Dijon

Monsieur Norbert PERROT
Monsieur Jean-Luc PERNETTE – procuration à monsieur Norbert PERROT
Madame Catherine ENGASSER – procuration à monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN
Madame Isabelle MAGNIN – procuration à madame Céline NOTEBAERT

1

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Monsieur Jean-François GIRET – procuration à madame Sandrine GARCIA
Monsieur Julien MUGNIER – procuration à madame Emmanuelle PUCÉAT
Madame Emmanuelle PUCÉAT

Membres élus

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Sandrine GARCIA

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Membres désignés par le conseil de l'institut

Madame Laure LUCHEZ
Monsieur Frédéric MUYARD (présent à partir de 14h20)
Monsieur Philippe CLAUS

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du vendredi 16 septembre 2021 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

3 – Questions financières

a. Tarifs 2022

Pour ce point, le président du conseil donne la parole à madame Chantal CLERC. La responsable administrative de l'INSPE précise que les montants proposés sont identiques à ceux pratiqués en 2021. La seule nouveauté réside dans le mode de calcul de « l'accueil café ». Un tarif forfaitaire par personne remplace la facturation en prenant en compte le coût net de sortie de stock.

Les tarifs pour l'année 2022 sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. Bilan du budget 2021

Monsieur Émeric DAIAN, responsable du service financier de l'INSPE, débute sa présentation en énonçant que le taux d'exécution budgétaire au 18 novembre est de 80 %. Ce résultat est impacté par différents facteurs comme les dispositifs pour lutter contre la pandémie (confinement, limitation des déplacements ...), la pénurie de matières premières et l'augmentation des ressources propres (recettes SEFCA, celles issues de conventions).

Le responsable du service financier de l'INSPE souligne la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires en cette fin d'année en raison de la diminution des recettes de restauration due à la fermeture des sites de restauration liée à la crise sanitaire. Il précise également que le bilan présenté n'inclut pas les dépenses en masse salariale qui n'ont pas encore été exécutées.

Monsieur Émeric DAIAN mentionne que le taux d'exécution budgétaire final pour 2021 devrait avoisiner les 90 %.

Pour terminer sur le bilan 2021, le responsable du service financier énumère quelques projets financés cette année :

- acquisition d'un robot de télé-présence ;
- poursuite de la campagne d'acquisition d'équipements numériques pour l'hybridation des enseignements ;
- accompagnement financier dans la création d'un tiers lieu dans l'atrium sur le site INSPE de Dumont ;
- renouvellement d'équipements de restauration des sites de Dumont, Mâcon et Nevers.

Toujours concernant la restauration, monsieur Émeric DAIAN signale que des financements CVEC (contribution vie étudiante et de campus) ont été perçus pour la rénovation de la cafétéria d'Auxerre.

c. Proposition du budget initial 2022

Directement en lien avec le budget, la directrice de l'INSPE rappelle 4 axes stratégiques de l'accréditation de l'INSPE :

- **participer au développement professionnel et à la vie des sites**, en assurant le bon fonctionnement des 4 Départements, du laboratoire et des 5 sites territoriaux de l'INSPE, en facilitant les déplacements des enseignants entre ces différents sites et les déplacements pour les vacances, en prenant en charge l'achat du matériel pédagogique, en permettant aux formateurs de l'INSPE de participer aux certifications (CAFIPEMF, CAFFA et CAPPEI) et également en accompagnant par la recherche la formation continue des enseignants de l'académie ;
- **encourager une politique d'ouverture culturelle et internationale**. La politique culturelle portée par madame Marie-Odile CONTZLER, chargée de mission Culture de l'INSPE, sera mise en avant dès le mois de janvier avec une semaine d'événements autour de la commémoration du 400^e anniversaire de la naissance de Molière.
Concernant l'ouverture à l'international, en lien avec une convention avec l'association Mission Laïque Française qui sera présentée en fin de séance, le budget des bourses de mobilité a été légèrement augmenté pour permettre à des étudiants du MEEF second degré de partir à l'étranger dans des établissements de la Mission Laïque Française.
- **poursuivre la dynamique autour du numérique éducatif**. Si la ligne budgétaire est en légère diminution cette année, c'est principalement en raison des efforts importants qui ont été faits ces deux dernières années. De nombreux investissements ont été réalisés (infrastructures du réseau sur les sites, achat d'un serveur pare-feu, d'ordinateurs portables, de tablettes ...);
- **maintenir les efforts pour le développement de la recherche**. Sur ce point, madame Elsa LANG RIPERT indique que pour la 3^e année consécutive le budget octroyé par l'UBFC est en baisse. Concernant la dotation BQR, l'INSPE abonde comme chaque année le montant alloué par l'université pour permettre au conseil scientifique de fonctionner avec un budget de 19 000 € afin de subventionner des programmes de recherche portés par des collègues de l'INSPE ;

4

La directrice de l'INSPE laisse la parole au responsable du service financier de l'INSPE pour terminer la présentation du budget initial 2022.

Le montant des recettes prévisionnelles s'élève à 1 190 891 €. Les ressources propres ont été estimées en prenant en compte un retour à la normale de la situation après deux années de crise sanitaire.

Monsieur Émeric DAIAN relève que l'augmentation globale des budgets des départements est principalement due à la hausse des recettes de la formation continue.

Le budget des sites est également en progression en raison d'une dotation exceptionnelle du patrimoine pour Auxerre et Nevers. La répartition budgétaire entre les sites a été élaborée en lien direct avec les gestionnaires qui ont pu exprimer leurs besoins pour l'année à venir.

Madame Elsa LANG RIPERT précise qu'une dotation en fin d'année a été accordée pour les sites délocalisés en raison de la montée des cours des fluides. Elle regrette cependant que le site INSPE rue Charles Dumont à Dijon ait été oublié car il s'agit également d'un site délocalisé qui ne dépend pas directement pour son énergie du campus.

La répartition concernant les services transversaux de l'INSPE reste stable avec une légère diminution de la ligne budgétaire relative à l'informatique pour permettre une augmentation de la ligne communication et des aides pour les stages à l'étranger.

Monsieur MUYARD interroge la directrice de l'INSPE pour savoir si un constat a déjà été fait concernant l'augmentation du nombre d'étudiants qui partent à l'étranger. Madame Elsa LANG RIPERT indique que ce

sont les opportunités ouvertes à présent pour les étudiants du MEEF 2nd degré qui vont permettre cette accentuation du nombre de stages à l'étranger.

Monsieur Olivier BOULIN souhaite savoir sur quel budget devra être prise la rénovation de l'amphithéâtre du site Dumont qui semble s'avérer nécessaire suite à l'intervention d'une entreprise pour l'installation de matériel informatique et qui n'a pas pu accomplir sa mission en raison de problèmes rencontrés dans les faux plafonds. Madame Emmanuelle PUCÉAT précise que ce genre de travaux est du ressort du pôle patrimoine.

La proposition du budget initial 2022 est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

4 – Questions relatives à la formation

a. Capacités d'accueil en M1 et critères de sélection pour la campagne 2022

Pour le MEEF, madame Lucie CORBIN précise qu'à l'exception de la discipline physique - chimie dont les capacités d'accueil ont été revues légèrement à la baisse, l'ensemble des autres capacités 1^{er} et 2nd degrés est resté stable par rapport à l'année précédente.

Concernant les critères, ils ont été reconduits à l'identique, ces derniers étant pleinement satisfaisants. De nouveaux indicateurs ont été renseignés en raison de l'annonce de la mise en place de la plateforme « trouver mon master », mais cela ne change en rien les conditions d'entrée en première année de master.

5

Monsieur Cédric PETITJEAN s'étonne au nom de madame la rectrice du maintien des capacités d'accueil en STAPS qui ne correspondent pas au taux de réussite aux concours. La directrice du département MEEF atteste partager le même questionnement. Elle précise que cette question est remontée chaque année au directeur de l'UFR STAPS qui confirme vouloir conserver des capacités d'accueil élevées par rapport aux débouchés offerts par le concours. Madame Lucie CORBIN souligne que les effectifs réels sont cette année en deçà de la capacité d'accueil, ce qui met en lumière le fait que les étudiants ont commencé à prendre en compte ce problème de débouchés dans cette filière.

Monsieur Philippe CLAUS émet la possibilité de profiter du recrutement en master pour attirer l'attention des étudiants sur les questions de la laïcité et des valeurs de la République. La directrice du département MEEF mentionne que le test d'entrée pour le premier degré contient des questions relatives aux valeurs de la République. Pour le second degré, le dossier est principalement centré sur le dossier universitaire qui ne contient pas ce genre d'élément.

Madame Laure LUCHEZ demande si l'engagement associatif de l'étudiant est pris en compte. Madame Lucie CORBIN répond par la négative en spécifiant que par pragmatisme et en raison du nombre important de candidatures, ce critère n'est pas retenu.

Pour les sciences de l'éducation, madame Géraldine FARGES souligne l'absence de changement dans les capacités d'accueil et les critères d'admission pour le master expertise sociologique et économique en éducation que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Madame Sandrine GARCIA met en exergue la différence de public en présentiel et en distanciel. Ce second public est très hétérogène et il s'avère difficile de bien l'encadrer. Sur ce dernier point, des réflexions sont en cours comme le recours à des tuteurs.

Pour l'institut Diderot, la directrice de l'INSPE annonce qu'aucune modification n'a été apportée ni aux capacités d'accueil, ni aux critères de recrutement.

Les capacités d'accueil et les critères de recrutement en master 1 sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. Documents de cadrage Parcoursup pour la campagne 2022

Pour le cadrage Parcoursup de la licence éducation formation enseignement culture (EFEC), la parole est donnée à madame Géraldine FARGES. Elle indique que la capacité de la session 2021 ainsi que les critères ont été reconduits à l'identique. La seule différence notable pour cette formation est le retrait de l'enseignement de la langue allemande, qui ne suscitait que très peu d'intérêt de la part des étudiants. La directrice du Département des Sciences de l'éducation détaille ensuite la composition du conseil d'examen des vœux pour l'accès à la licence EFEC.

Les deux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

5 – Approbation de conventions

Mesdames Elsa LANG RIPERT, Chantal CLERC et monsieur Émeric DAIAN portent à la connaissance du conseil les cinq conventions suivantes :

6

- une convention d'aide à l'édition signée avec les presses universitaires de Rennes (PUR) qui fixe les engagements réciproques des partenaires et les modalités de versement de l'aide à l'édition ;
- la convention de redevance pour la collecte et le traitement des déchets pour le site INSPE de Nevers qui a pour objet de définir les conditions d'exécution du contrat et de fixer le montant de la tarification ;
- une convention relative à l'octroi d'une aide financière de 1 935 € à l'association culturelle et sportive (ACS) de l'INSPE département MEEF, site de Nevers ;
- la convention multipartite « la main à la pâte de Mâcon » reconduite pour les années 2021 à 2024, qui décrit les modalités de mise en œuvre des objectifs fixés ainsi que les engagements réciproques des différents signataires.

Monsieur Norbert PERROT déplore que le public concerné soit prioritairement issu de classes recevant des élèves à besoins éducatifs particuliers et des écoles relevant des territoires prioritaires ;

- une convention, préexistante entre le rectorat de Dijon, le réseau CANOPÉ et la Mission Laïque Française, que l'université de Bourgogne intègre à partir de cette année. D'une part, cette convention permettra à des étudiants du master MEEF second degré de partir à l'étranger dans des établissements de la mission laïque française, et d'autre part, elle ouvrira, à partir de la rentrée prochaine, la possibilité aux enseignants nouvellement recrutés par des établissements de la Mission Laïque Française de suivre certains enseignements de la troisième année de licence EFEC à distance sous un statut équivalent à « auditeur libre ».

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, la directrice de l'INSPE informe les membres du conseil de l'Institut que le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) ainsi que les conseils de perfectionnement (CPEP) ont été relancés après une période de pandémie où il était difficile de réunir ces instances et de pouvoir développer une concertation constructive.

Elle porte également à la connaissance du conseil que l'évaluation par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCÉRES) ne concernera pas le master MEEF. Mais les autres formations de l'INSPE seront soumises à cette expertise.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Norbert PERROT lève la séance à 15h30.

Le Président du conseil de l'institut

Norbert PERROT

